



LOT-ET-GARONNE  
47140

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux le 28 mars  
Le conseil municipal de la commune de Massels  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Jacques PICCOLI, Maire.

**Nombres de conseillers:**                      Date de convocation du conseil municipal 21 mars 2022

En exercice :10

**Présents :** Mr PICCOLI Jacques, Mr BARRIERES Bernard,  
Mme HERBERT Marianne, Mme GIBBS Ann, Mme PINEDE  
Nicole, Mr HABOUZIT Thierry, Mr VERDIER René,

**Excusé :** Mme BOUTIGNY Mathilde, Mme LALO Régine

**Absent :** Mr BANNEAU Gabriel

Présents : 7

Votants : 7

**Secrétaire de séance :** Mr HABOUZIT Thierry,

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Vote du compte administratif 2021-commune de Massels
- 2) Approbation du compte de gestion 2021- commune de Massels
- 3) Affectation des résultats 2021-commune de Massels
- 4) Vote du compte administratif 2021-Station-service
- 5) Approbation du compte de gestion 2021- Station-service
- 6) Affectation des résultats 2021- Station-service
- 7) Vote du compte administratif 2021-Lotissement communal
- 8) Approbation du compte de gestion 2021- Lotissement communal
- 9) Affectation des résultats 2021-Lotissement communal
- 10) Vote du Budget Primitif 2022-commune de Massels
- 12) Vote du Budget primitif 2022- Station-service
- 13) Vote du Budget primitif 2022-Lotissement communal
- 14) Vote des taxes communales 2022
- 15) Redevance liée aux ouvrages implantés dans le domaine public routier communal par France Télécom- année 2022
  
- 15) Questions diverses

## 2022-1

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021- COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr BARRIERES Bernard, 1er adjoint, Mr le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du C.G.C.T, et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévus :	57 100.00
	Réalisé :	30 412.20
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	133 251.00
	Réalisé :	62 573.14
	Reste à réaliser :	0.00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	133 653.00
	Réalisé :	74 145.72
Recettes	Prévus :	133 653.00
	Réalisé :	112 947.59

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	33 493.77
Fonctionnement :	74 494.78
Résultat global :	107 988.55

## 2022-2

### COMPTE DE GESTION 2021- COMMUNE -

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**1** - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion 2021 dressé pour le budget de la commune par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2022-3**

#### **Affectation des résultats de l'exercice 2021– COMMUNE**

Réuni sous la présidence de Monsieur PICCOLI Jacques, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>38 801.87</b>
- un déficit reporté de :	<b>35 692.00</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>74 493.87</b>

- un excédent d'investissement de :	<b>33 493.77</b>
- un déficit des restes à réaliser de	<b>0.00</b>
Soit un excédent de financement de	<b>33 493.77</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	<b>74 493.87</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0.00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>74 493.87</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : déficit	<b>33 493.77</b>

### **2022-4**

#### **Vote du Compte Administratif 2021 – Budget annexe – STATION SERVICE**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mr BARRIERES Bernard, 1er adjoint, Mr le Maire s'étant retiré au moment du vote du Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

##### **Investissement**

Dépenses Prévus :	<b>39 799.00</b>
Réalisé :	<b>39 669.01</b>
Reste à réaliser :	<b>0.00</b>
Recettes Prévus :	<b>39 799.00</b>
Réalisé :	<b>29 824.83</b>
Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

##### **Fonctionnement**

Dépenses Prévus :	<b>36 949.00</b>
Réalisé :	<b>26 278.06</b>
Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes Prévus :	<b>36 949.00</b>
Réalisé :	<b>29 461.32</b>
Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>	
Investissement :	<b>-9 844.18</b>
Fonctionnement :	<b>3 183.26</b>
Résultat global :	<b>- 6 660.92</b>

## **2022.5**

### **COMPTE DE GESTION 2021– BUDGET ANNEXE – STATION SERVICE**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**1** - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**2** - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**3** - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion 2021 dressé pour le budget de la station-service par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2022-6**

### **Affectation des résultats 2021 Budget Annexe – STATION SERVICE**

Réuni sous la présidence de Monsieur PICCOLI Jacques, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de

**3 183.26**

- un déficit reporté de	<b>0.00</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	<b>3 183.26</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>9 844.18</b>
- un déficit des restes à réaliser de	<b>0.00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>9 844.18</b>

### ***DÉCIDE***

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	<b>3 183.26</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>3 183.26</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>0.00</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Déficit	<b>9 844.18</b>

### **2022-7**

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021- LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr BARRIERES Bernard, 1er adjoint, Mr le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du C.G.C.T, et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévus :	154 530.00
	Réalisé :	154 530.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	154 530.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	176 530.00
	Réalisé :	39 034.69
Recettes	Prévus :	176 530.00
	Réalisé :	156 530.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-154 530.00
Fonctionnement :	117 495.31
Résultat global :	-37 034.69

### **2022-8**

#### **COMPTE DE GESTION 2021- LOTISSEMENT COMMUNAL -**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux

de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**1** - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**2** - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**3** - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion 2021 dressé pour le budget de la commune par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2022-9**

### **Affectation des résultats de l'exercice 2021– LOTISSEMENT COMMUNAL**

Réuni sous la présidence de Monsieur PICCOLI Jacques, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **117 495.34**

- un déficit reporté de : **0.00**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **117 495.31**

- un excédent d'investissement de : **154 530.00**

- un déficit des restes à réaliser de **0.00**

Soit un excédent de financement de **154 530.00**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	<b>117 495.31</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0.00</b>

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>117 495.31</b>
--	-------------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : déficit	<b>154 530.00</b>
---	-------------------

**2022-10****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022-COMMUNE DE MASSELS**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022, comme suit :

	<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses	:	<b>128 500.00</b>
Recettes	:	<b>128 500.00</b>

	<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses	:	<b>171 954.00</b>
Recettes	:	<b>171 954.00</b>

Pour rappel, total budget :

	<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses	:	128 500.00
Recettes	:	128 500.00

	<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses	:	171 954.00
Recettes	:	171 954.00

**2022-10-annexe****VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX DIVERSES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente la liste des associations pour lesquelles il avait été accordé en 2021 des subventions et propose pour l'année 2022 :

**LISTES DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>BUDGET 2021</b>	<b>PROPOSITION 2022</b>
ADMR DE PENNE D'AGENAIS	100,00 €	100,00 €
ASSO CLIM MOYENNE GARONNE	100,00 €	100,00 €
UNA PAYS DE SERRES	100,00 €	100,00 €
ASSO DU 3 <sup>ième</sup> Age	200,00 €	200,00 €
ASSO LES AMIS DE SAINTE QUITERIE	100,00 €	100,00 €
SOCIETE DE CHASSE SAINT VICTOR	100,00 €	100,00 €
TENNIS CLUB LACARDAYRE	100,00 €	100,00 €
DIVERS	200,00 €	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>

**2022-11**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022-STATION-SERVICE**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

**Investissement**

Dépenses	:	<b>28 574.00</b>
Recettes	:	<b>28 574.00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	:	<b>29 429.00</b>
Recettes	:	<b>29 429.00</b>

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses	:	28 574.00
Recettes	:	28 574.00

**Fonctionnement**

Dépenses	:	29 429.00
Recettes	:	29 429.00

**2022-12**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022-LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

**Investissement**

Dépenses	:	<b>139 495.00</b>
Recettes	:	<b>139 495.00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	:	<b>154 530.00</b>
Recettes	:	<b>154 530.00</b>

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses	:	139 495.00
Recettes	:	139 495.00

**Fonctionnement**

Dépenses	:	154 530.00
Recettes	:	154 530.00

### 2022-13

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES 2022**

En application de l'article 16 de la loi des finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aura résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution des valeurs locatives des locaux industriels.

#### **Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, Le conseil municipal ;**

**Article 1<sup>er</sup>** : décide de ne pas augmenter et de voter les taux d'imposition 2022 comme suit

- Foncier bâti = **35.93%**
- Foncier non bâti = **72.52%**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

**Article 2 : Charge** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Article 3 : Constate** que la délibération est approuvée à 7 voix pour, zéro contre zéro abstention

### 2022-14

#### **REDEVANCE LIEE AUX OUVRAGES IMPLANTES DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL PAR FRANCE-TELECOM- ANNEE 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droit de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public.

Le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la Mairie de Massels est de 8.13 km de câble aérien et 0.375 d'artère souterraine,

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la revalorisation de cette redevance prévue par les textes.

Le Conseil Municipal, après délibération,

1. **Décide** d'entériner la revalorisation des montants dus par France-Télécom et prévue par les textes à :

- 56.85 euros par km d'artère aérienne

➤ 42.64 euros par km d'artère souterraine

2. **Charge** le Maire d'émettre le titre de recette correspondant, soit :

- $56.85 \times 8.13 = 462.20$
- $42.64 \times 0.375 = 15.99$

TOTAL                      **478.19 €**

3. **Constate** que la délibération est approuvée à 7 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

2022-15

**SERVITUDE A TITRE GRATUIT POUR L'IMPLANTATION D'UN COFFRET ELECTRIQUE**

Mr le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de servitude à titre gratuit d'un coffret électrique, suite à la mise en vente d'un bien situé sur la commune de Massels, « Route de Saint Pierre ».

Il est exposé à l'assemblée que le coffret EDF de l'immeuble sis à MASSELS, appartenant actuellement aux conjoints BELE, cadastré Section B Numéro 1007 se trouve sur la parcelle appartenant à la commune de MASSELS, section B Numéro 601.

Il est demandé à la commune de consentir une servitude à titre gratuit pour l'implantation de ce coffret.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents,**

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Jacques PICCOLI, maire, afin de signer tout acte concernant une servitude à consentir à **titre gratuit** au profit de l'immeuble B 1007, sur l'immeuble appartenant à la commune de MASSELS, section B Numéro 601, pour l'implantation du coffret EDF. »

2022-16

**Affectation des résultats de l'exercice 2021– COMMUNE- (annule et remplace la délibération 2022-3 suite erreur matérielle)**

Réuni sous la présidence de Monsieur PICCOLI Jacques, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>38 801.87</b>
- un déficit reporté de :	<b>35 692.91</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>74 494.78</b>

- un excédent d'investissement de :	<b>33 493.77</b>
- un déficit des restes à réaliser de	<b>0.00</b>
Soit un excédent de financement de	<b>33 493.77</b>

***DÉCIDE*** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	<b>74 494.78</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0.00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>74 494.78</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : déficit	<b>33 493.77</b>

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h***